

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2019

N° 2019-85

L'an deux mille dix-neuf, le 23 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/CSa/CSu

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	42
	Dont 9 procurations
Votes pour :	42
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	15 juillet 2019

Présents votants (33) : TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, MIR André, MIR Jean-Henri, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, BAHEU Benoît

Titulaires absents non représentés (22) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CARTAN Olivier, VIDALON Patricia, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, POME Maryse, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean -Pierre
BORDE Michel à LACAZE Noël
MALERE Hélène à DUBARRY Jean-Bertrand
ARMANET Henri à BOUYGARD Pierre
BLANCHARD Hervé à CARRERE Philippe
DUBERNARD Alain à PETIT Maurice
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
NARS Aline à MIR André

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la consultation lancée sous appel d'offres ouvert pour la fourniture d'un camion benne avec grue pour la collecte des déchets ménagers ; dépense imputée sur le budget annexe ordures ménagères (pôle Louron).

La consultation comprend 2 lots.

OBJET : Pôle OM Louron -
Signature du marché pour la
fourniture et l'installation
d'une benne compactrice
neuve avec lève conteneur et
d'une grue auxiliaire (lot 2)

Pour mémoire, le lot 1 « fourniture d'un porteur poids lourds de PTAC 26 tonnes » a fait l'objet d'une nouvelle consultation après avoir été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Réunie le 23 juillet 2019 à 17 heures, la CAO a jugé les offres reçues pour le lot 2 « Fourniture et installation d'une benne compactrice neuve équipée d'un lève conteneur et d'une grue auxiliaire ». Et, elle a retenu l'offre la mieux classée au regard des critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 23 juillet 2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public suivant : « Lot 2 : Fourniture et installation d'une benne compactrice neuve équipée d'un lève conteneur et d'une grue auxiliaire sur un porteur neuf de PTAC 26 tonnes ».
Entreprise : MANJOT ENVIRONNEMENT (69200 VENISSIEUX)
Montant du marché : 153 500 € HT
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU